



litige travaux et caution

Par **manubzh**, le **07/07/2009** à **01:22**

bonsoir,

Mon souci, nous avons, ma concubine et moi, entrés en location en février 2007 et rendus les clés d'une location le 15 avril 2009.

Lors de l'état des lieux, le propriétaire estimait que la cabine de douche se trouvait être cassée (sous-entendu délabrée), alors, qu'à mon sens, je pensais qu'il ne s'agissait que d'un problème de réglage. En effet, il n'y avait qu'une porte sur les deux qui coulissait mal.

Nous avons bien indiqué dans l'état des lieux de sortie que nous n'étions pas d'accord avec le "cassé", mais, que nous étions d'accord pour une remise en état.

Un recommandé, envoyé environ 15 jours, 3 semaines (aux environs du 06 mai) plus tard pour rappeler que nous n'étions d'accord que pour la réparation. dont nous n'avons pas eu de réponse.

Suite à cela, un recommandé est arrivé le 6 juin 2009, se composant :

- un bout de papier (format entre A5 et A6)
- * Cabine de douche 424.64
- * nettoyage WC / carreaux (entartrage / pluie...)
- * remplacement receveur de douche (légère fuite au niveau du mélangeur)
- * nettoyage peinture (peinture faites par nos soins (à nos frais) sur plâtre nu)
- un devis de professionnel daté du 24 avril 2009 d'un montant de 424€64 TTC
- d'un chèque d'un montant de 215€36

Suite à cela, nous avons envoyé un recommander contestant le devis, lui demandant la facture des travaux, et un rendez-vous au-dit logement afin de constater les travaux.

Rendez-vous a été pris le 27 juin, nous nous sommes présenté, mais, le propriétaire, non (raisons médicales semble-t-il).

Le 1er juillet, nous avons reçu un recommandé avec une notification de rendez-vous le 3 juillet, 10 heures, lors de nos horaires de travail respectifs, que le propriétaire connaît en ayant aussi été nos voisins durant la même période, dont nous n'avons pu prévenir que nous ne pourrions être (liste rouge).

Nous sommes allés à l'improviste le lendemain (samedi 4 juillet), l'avons trouvé, et essayer de

réglé cela à l'amiable, il n'en est ressorti que nous n'avions que jusqu'à ce lundi midi (6 juillet) pour trouver un artisan moins cher. En repartant, il nous a rappelé afin de nous montrer la cabine achetée mais non montée (encore dans son emballage).

Après un appel ce lundi midi pour expliquer que nous n'avions eu le temps de contacter des professionnels, il s'ensuit que le délai court jusqu'à mardi 7 juillet, midi, avant début des travaux, ordonnés par le propriétaire.

Que pouvons nous faire ? quels recours ?